

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MAI 2021

Etaients présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

Absents excusés : Christine BARTHE-WEBER, pouvoir à Alain PERROT.

Absents : /

Secrétaire de séance : Guillaume PIARD.

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité,

Guillaume PIARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

– Non préemption parcelles

Numéro parcelle	Lieu dît	Type
Al18	Les Vignasses	Bâti
AO7	La Chaille	Non bâti
AC15	Au Village	Non bâti
Al 250, 252, 275 et 279	Chemin de la Craie	Bâti et non bâti

- **Entretien de parcelles :** Madame GUDEFIN réitère sa demande d'entretien des parcelles jouxtant la sienne (rue du martinet à Vatagna) futur lotissement.
- **Vitesse excessive Vatagna :** Des habitants demandent à ce que des ralentisseurs soient mis en place dans la rue du Martinet et le chemin des Fontaines. D'autres habitants de cette rue se sont déjà plaints. Une pétition aurait été faite il y a quelques années. Aucune mesure n'avait été prise. Le numéro de téléphone de Guillaume PIARD a été donné afin que les habitants puissent prendre contact avec lui. Des mesures seront à prendre après concertation des habitants de Vatagna.
- **Bâtiment de la mairie :** Retour de l'expertise sur la fissure dans le mur du bâtiment de la mairie. Des fissuromètres seront installés prochainement afin de connaître l'évolution de la fissure dans le temps. La garantie décennale dommages-ouvrages ne vaut que pour les dommages structurels du bâtiment.
- **Logement mairie :** Madame JORIOT quitte son logement au-dessus du bureau de la mairie le 14 juin 2021. Il sera reloué à partir du 15 juin à monsieur Titouan VALLAT, agent ONF.
- **Un état des lieux des serrures du bâtiment de la mairie** a été fait par la menuiserie Cuenin. Un devis sera établi pour remplacer / réparer des serrures, et remplacer les volets des appartements côté sud car ils sont soit cassés soit manquants. L'intervenant a également regardé le problème de fuite de la baie vitrée. L'une des serrures de la baie vitrée sera changée afin de laisser l'accès à la terrasse aux locataires.
- **Bâtiment de la cure :** diagnostics Amiante-Plomb et Thermique sont à venir, la vente devrait être finalisée durant l'été.
- **Corvée de nettoyage :** Le nettoyage de la cure doit être terminé et le local des pompiers à besoin de l'être également. Une corvée aura lieu le 27 mai 2021. La vente des meubles de l'école et de la cure a lieu le 28 mai 2021. Les bénévoles sont les bienvenus pour disposer ce mobilier le 27 mai.

Il faudra voir ce que deviendra l'ancien matériel des pompiers, association Saint Aubin ? Une décision sera prise lors d'une réunion de conseil municipal prochainement.

- **Le Tour du Jura** passera à Montaigu le samedi 4 septembre 2021. Des bénévoles seront sollicités pour assurer la circulation.
- **Port du masque** : Nous avons reçu ce jour une prolongation de l'arrêté préfectoral concernant le port du masque dans les rues des agglomérations du Jura jusqu'au 9 juin 2021.
Un document concernant les réouvertures d'établissements, manifestations... est disponible en mairie. Il peut être transmis par mail sur demande.

3 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE

Convention de partenariat entre les communes de PERRIGNY, REVIGNY, CONLIEGE, MONTAIGU, l'association de défense de la vallée de la Vallière et la chambre de l'agriculture. Cette convention acte le fait que la chambre de l'agriculture alloue 28 jours d'animation sur ce projet en axant le travail de l'animatrice sur la valorisation des friches de la vallée de la Vallière situées sur le territoire des communes partenaires.

Vote : 11 voix pour

4 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les associations suivantes demandent une subvention communale :

Association demandeuse	Montant attribué à l'unanimité
Donneurs de sang	60 €
Association de défense de la Vallière	50 €
Secours populaire	60 €
Association des jeux inter villages	50 €

Vote : 11 voix pour

5 - UNIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES LOGEMENTS SITUÉS AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Les logements situés au-dessus de la mairie sont identiques. Cependant, les loyers ne le sont pas. Le loyer du logement A (au-dessus du bureau du secrétariat) est de 440 € par mois et le loyer de l'appartement B (au-dessus de la salle de réunion) est de 385 €.

Le loyer du logement A avait été augmenté en 2017 mais le logement B était loué et le loyer n'avait pas été modifié par la suite.

Le conseil municipal décide de baisser le loyer du logement de 40 € et d'augmenter le loyer du logement B de 25 € afin de mettre les 2 loyers au prix de 400 €/mois et les provisions sur charges d'un montant de 50€.

Vote : 11 voix pour

6 - LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX POUR DES EXPOSITIONS

Certains particuliers et associations souhaitent exposer des œuvres et photos dans le bâtiment de la mairie.

Le conseil municipal décide de faire payer :

- Les extérieurs de la commune 10 € / jour d'exposition
- Les habitants et associations de la commune 10€ / jour d'exposition si des œuvres / photos sont vendues.
- Gratuit pour les habitants et associations de la commune si l'exposition ne fait l'objet d'aucun produit financier.

Vote : 11 voix pour, une étude sera faite pour les expositions d'hiver (frais de chauffage).

7 - APPROBATION DE DEVIS

Afin de pouvoir exposer des cadres et tableaux dans le bâtiment de la mairie, il convient de mettre des cimaises sur les murs du bâtiment de la mairie. La boutique de l'encadrement propose un devis d'un montant de 262,79 € TTC. La fixation des cimaises reste à charge de la mairie.

Vote : 11 voix pour

Le SIDEC a fait part à la secrétaire de mairie de la future obligation d'avoir une messagerie professionnelle. Actuellement le mail est @wanadoo.fr il devrait être comme le site internet : @montaigu-jura.fr

Proposition d'adresse : mairie@montaigu-jura.fr ou accueil@montaigu-jura.fr

Coût : 4,20 € HT par mois mais comme il s'agit d'une obligation, possibilité de paiement de 2 ans en une fois et afin de pouvoir le passer en investissement.

Vote : 11 voix pour, adresse retenue : mairie@montaigu-jura.fr

L'entreprise SOCOTEC propose un devis d'un montant de 780,00 € TTC pour faire les diagnostics nécessaires à la vente du bâtiment de l'ancien presbytère.

Autorisation au maire à signer tous les devis, choisir les prestataire/notaire et régler toutes les factures d'un montant maximal de 8 000 € ht pour la vente de ce bâtiment.

Vote : 11 voix pour

Madame DELORME, garde forestier, a trouvé quelqu'un pour faire le bois sur la parcelle 17. Cette vente à générer une recette de bois de 2 230 €.

Madame DELORME préconise de replanter des arbres rapidement, pendant que le terrain est propre. Le programme d'action s'élève à 3 370,00 € HT. Essences plantées : Chênes et Alisiers Torminals.

La vocation de l'affouage est avant tout qu'il bénéficie aux habitants du village pour leur usage privé. A ce titre une discussion aura lieu avec Madame DELORME sur la planification des mises en affouage des parcelles communales pour les années à venir. Nous veillerons également à ce que les propositions de lots se fassent dès le début de l'automne pour donner le temps aux particuliers de s'organiser.

Vote : 11 voix pour

8 - PROPOSITION D'ACHAT D'UN BATIMENT COMMUNAL

Monsieur et madame KESSELS propose d'acheter l'ancienne salle de pompe afin d'en faire un atelier.

Vote : 11 voix contre le conseil municipal ne souhaite pas vendre d'autre bien que la cure pour le moment. Par contre une réflexion sur l'utilisation des différents locaux (atelier, cave de la salle des fêtes, local du parc, salle de pompe) doit se faire, les propositions de la population seront les bienvenues.

9 - PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS COMMUNAUX LOTISSEMENT DE VATAGNA

Plusieurs personnes souhaitent acheter des parties de parcelles communales situées au futur lotissement de Vatagna :

- Monsieur JOURNOT souhaite acheter une longueur d'environ 52m et une largeur d'environ 1,50 m de la parcelle communale 319 qui jouxte sa parcelle afin de mettre une clôture derrière sa haie et pouvoir l'entretenir depuis son terrain.
Vote : 5 voix pour, 6 contre
- Monsieur GULDUR souhaite acquérir une partie de la parcelle numéro 49 afin que la sienne soit rectangulaire et avoir plus de terrain autour de sa maison.
Vote : 2 voix pour, 9 contre
- Monsieur SIMONIN souhaite acheter une partie de la parcelle 305 afin de faire des places de parking pour ses locataires.
- Monsieur RODOT souhaite acheter une partie des parcelles 295 et 31 afin de ne pas avoir de voisin proche quand le lotissement sera construit.
- Monsieur ROBERT souhaite acheter une partie de la parcelle 31 afin de ne pas avoir de voisin proche quand le lotissement sera construit.

Vote : 11 voix contre Le conseil municipal préfère attendre que le projet du lotissement soit bouclé afin de ne pas être bloqué par la suite. Ces 5 demandes pourront être reconsidérées plus tard. Une réunion d'information aura lieu sur place avec les habitants de Vatagna dès que le projet aura avancé. Pour le moment l'étude du CAUE est encore en cours. Aucune demande d'achat de parcelle ou de partie de parcelle ne pourra être traitée avant que le choix d'un projet définitif soit acté par le conseil municipal.

10 - VENTE DE BOIS COUPE

Lors de corvée d'élagage de chemins, et déboisement sous l'auge les membres du conseil municipal et des bénévoles ont coupé du bois. Afin d'éviter de le laisser perdre, il a été remonté près de la salle des fêtes. Il a été fendu et débité en 1m.

Il y a entre 25 et 30 stères.

Le conseil municipal propose de le vendre sur place à 30 € le stère pour les habitants de la commune et 40 € le stères pour les extérieurs (si les habitants de la commune ne sont pas intéressés).

Les personnes intéressées doivent se rendre en Mairie pour le faire savoir. En cas de demande importante, la mairie veillera à ce que le partage soit fait de façon équitable et transparente.

Vote : 11 voix pour

11 - ORGANISATION DES ELECTIONS

Cette année les élections départementales et régionales auront lieu le même jour. Il faudra donc 2 bureaux de vote, soit 4 personnes par tranches horaires pour garder les urnes.

Il conviendra d'établir rapidement un tableau des tours de garde.

1^{er} tour le 20 juin 2021

2nd tour le 27 juin 2021

Les membres de bureaux de vote devront être vaccinés ou faire un test de 48h maximum avant le jour J.

12 - QUESTIONS DIVERSES

Marion : Information déjà donnée lors de la dernière réunion du conseil municipal. Une personne demande la location de la salle des fêtes pour faire du Yoga. Après visite et réflexion de cette personne, la salle lui convient. Il conviendra de délibérer d'un tarif de location à la soirée pour ce type de prestation.

Willy : Labélisation des pelouses sèches. Il s'agit d'un dispositif non restrictif qui permet, sur une zone naturelle de mettre en œuvre un plan d'action pour sa préservation : Mise en place d'animation (panneaux, événements), gestion de l'espace (friches, mise en place de pâturages,...).

Un projet de labellisation des pelouses sèches du sud de Lons est en cours. Il est possible d'inclure les territoires des Monts du Tartre, La côte du Mont Pole, La pelouse de la Crosette ainsi que le belvédère.

Une délibération concernant ce projet devra être prise pour passage en commission du conseil départemental au mois de septembre.

Si ce projet aboutit sur la commune de Montaigu, le plan de gestion élaboré dans le cadre de la classification " Espace Naturel Sensible", permettra de pérenniser ces pelouses sèches par la mise en place de différentes actions avec notamment du pâturage par les ovins. De plus, ce projet offrira un lieu de découverte et de sensibilisation sur la biodiversité au public. Une réunion doit avoir lieu prochainement avec l'association de chasse communale et les agriculteurs présents sur site pour leur expliquer la démarche de labellisation.

Sur le plan réglementaire, au niveau environnementale, l'ENS n'apporte aucune restriction pour les différents usagers sur sites (agriculteurs...), son objectif premier est pédagogique/sensibilisation sur la gestion de la biodiversité.

Au niveau de la chasse, la réunion nous permettra de se concerter pour gérer les potentielles actions de pâturage pendant la saison de chasse, en s'organisant avec les chasseurs, notamment au niveau des battues dans certains secteurs.

Le maire,
Patrick NEILZ

